ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets radioactifs

Question écrite n° 10078

Texte de la question

M. Léonce Deprez découvrant, avec les Français, l'existence d'un « gouvernement pluriel » demande à M. le Premier ministre s'il peut préciser, à l'intention de la représentation nationale, comment il convient d'apprécier la déclaration du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Le Monde, 3 février 1998) à propos de Superphénix : « Qu'on ne compte pas sur moi pour donner mon accord à l'ouverture de laboratoires destinés au stockage irréversible des déchets nucléraires en profondeur. »

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier minsitre sur les propos d'un membre du Gouvernement concernant Superphénix, rapportés par un organe de presse. Au début du mois de février, le Gouvernement a arrêté les orientations qu'il entend développer en matière de politique nucléaire et de diversification énergétique. C'est dans ce cadre qu'a été confirmé l'arrêt définitif de Superphénix. Ces orientations ont fait l'objet d'une communication qui répond aux interrogations de l'honorable parlementaire. Ce dossier lui sera adressé prochainement.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10078
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : Premier Ministre
Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 766
Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1607